

Chapitre 10  
Synthèse & formulation

I - La formulation & le conditionnement

La **formulation** est l'ensemble des opérations donnant à une substance (médicament, métal, boisson, aliment...) des propriétés qui en facilitent la consommation : suppression d'effets secondaires pour un médicament, amélioration des propriétés mécaniques, de la résistance à la corrosion ou de l'aspect esthétique pour un métal, goût, odeur, couleur et conservation pour une boisson ou un aliment...

Attention : ne pas confondre formulation et formule chimique ! Déterminer la formulation, c'est déterminer la nature et les proportions des différents « ingrédients ».

Chapitre 10  
Synthèse & formulation

I - La formulation & le conditionnement

La **formulation** est l'ensemble des opérations donnant à une substance (médicament, métal, boisson, aliment...) des propriétés qui en facilitent la consommation : suppression d'effets secondaires pour un médicament, amélioration des propriétés mécaniques, de la résistance à la corrosion ou de l'aspect esthétique pour un métal, goût, odeur, couleur et conservation pour une boisson ou un aliment...

Attention : ne pas confondre formulation et formule chimique ! Déterminer la formulation, c'est déterminer la nature et les proportions des différents « ingrédients ».

Chapitre 10  
Synthèse & formulation

I - La formulation & le conditionnement

La **formulation** est l'ensemble des opérations donnant à une substance (médicament, métal, boisson, aliment...) des propriétés qui en facilitent la consommation : suppression d'effets secondaires pour un médicament, amélioration des propriétés mécaniques, de la résistance à la corrosion ou de l'aspect esthétique pour un métal, goût, odeur, couleur et conservation pour une boisson ou un aliment...

Attention : ne pas confondre formulation et formule chimique ! Déterminer la formulation, c'est déterminer la nature et les proportions des différents « ingrédients ».

Le **conditionnement** du produit est son emballage. Il doit être adapté au produit, afin de le préserver.

II - Cas particulier des médicaments

Un médicament est constitué d'un **principe actif**, qui présente une activité thérapeutique, et d'un **excipient**, inactif du point de vue thérapeutique.

L'excipient facilite l'absorption du principe actif et permet la mise en forme du médicament.

On appelle **forme galénique** la préparation pharmaceutique prête à l'emploi. La *formulation* de la forme galénique indique souvent « q. s. p. » pour l'excipient, qui signifie « quantité suffisante pour » former un cachet ou une gélule.

Le **conditionnement** du produit est son emballage. Il doit être adapté au produit, afin de le préserver.

II - Cas particulier des médicaments

Un médicament est constitué d'un **principe actif**, qui présente une activité thérapeutique, et d'un **excipient**, inactif du point de vue thérapeutique.

L'excipient facilite l'absorption du principe actif et permet la mise en forme du médicament.

On appelle **forme galénique** la préparation pharmaceutique prête à l'emploi. La *formulation* de la forme galénique indique souvent « q. s. p. » pour l'excipient, qui signifie « quantité suffisante pour » former un cachet ou une gélule.

Le **conditionnement** du produit est son emballage. Il doit être adapté au produit, afin de le préserver.

II - Cas particulier des médicaments

Un médicament est constitué d'un **principe actif**, qui présente une activité thérapeutique, et d'un **excipient**, inactif du point de vue thérapeutique.

L'excipient facilite l'absorption du principe actif et permet la mise en forme du médicament.

On appelle **forme galénique** la préparation pharmaceutique prête à l'emploi. La *formulation* de la forme galénique indique souvent « q. s. p. » pour l'excipient, qui signifie « quantité suffisante pour » former un cachet ou une gélule.